

Avant-propos

En mars dernier, la coopérative New B fait connaître son projet au grand public. L'engouement est immédiat. La volonté d'investir dans l'économie réelle, la recherche de transparence, de proximité, d'éthique dans les investissements et de sobriété dans la gouvernance... voilà autant de raisons qui expliquent l'attrait des citoyens pour ce projet, comme l'a démontré le volet précédent de cette analyse. Dans la seconde partie, Thierry Tilquin, formateur au Cefoc, examine plutôt l'émergence d'alternatives au système financier qui prédomine actuellement. En particulier, que propose New B ? En quoi son modèle de « coopérative » se distingue-t-il d'une banque ou d'autres modèles de coopératives ? Quels sont les défis pour qu'un tel projet alternatif puisse aboutir ?

Mots-clés : Alternative – Argent – Coopérative – Économie sociale – Éthique

Introduction

Cinq ans déjà que la crise financière fragilise les économies et les États. Paradoxalement, peu de choses bougent. Frilosité dans la sphère économique comme politique. Pourtant, une initiative citoyenne bouscule le monde bancaire. Début juillet 2013, l'Assemblée générale de New B, forte de ses 107 ONG et ses 40 000 citoyens coopérateurs, a pris la décision de se lancer dans la création d'une banque coopérative qui réponde au mieux aux attentes et aux exigences éthiques que partagent les coopérateurs. Avant l'ouverture de la banque proprement dite, le chemin est cependant encore long. Que propose New B ? Qu'est-ce qu'une « banque coopérative » ? Quels défis New B doit-elle affronter pour qu'un tel projet alternatif puisse aboutir ? Le second volet de cette analyse éclaire ces questions en les resituant dans leur contexte.

Éthique et économie

L'initiative de New B s'inscrit dans une quête plus large et déjà ancienne de mettre plus d'éthique dans l'économie et les finances. Les dérives des systèmes financiers et de l'économie capitaliste questionnent en effet la responsabilité et la capacité d'action des épargnants et des clients des banques. Depuis de nombreuses années, bien avant la crise financière de 2008, bien avant la découverte des scandales liés à l'entreprise américaine Enron en 2001¹, des citoyens, des associations, des groupes religieux, des journaux, des économistes, des responsables politiques et même des dirigeants d'entreprise tentent d'ouvrir les yeux des citoyens et du monde politique.

Responsabilité sociétale des entreprises

Dès les années 1980, par exemple, s'amplifie la prise de conscience de la responsabilité sociale ou sociétale des entreprises, en réaction au néolibéralisme ambiant. Contrairement à ce que Milton Friedman, un des inspirateurs du néolibéralisme et prix Nobel d'économie, avait déclaré en 1970, à savoir que « *la seule responsabilité sociale de l'entreprise est de maximiser le profit*

¹ Dans l'histoire récente de la finance mondiale, on peut épingler une série de crises : un crash boursier en 1987, une première crise immobilière aux États-Unis, au Japon et en Europe en 1990 ; une crise financière en 1997 et 1998 ; le crash de la bulle internet en 2000-2002 et une deuxième crise immobilière en 2007-2008 qui a débouché sur une profonde crise financière et économique.

pour les actionnaires », les entreprises ont une responsabilité face à l'explosion du chômage et à ses conséquences sociales ainsi que face aux catastrophes humaines et environnementales de Seveso (1976), de Bhopal (1984) ou encore face aux marées noires de l'*Amoco Cadiz* (1978) et de l'*Exxon Valdez* (1989). De plus, à cette époque, les banques sont elles-mêmes entraînées dans le mouvement de libéralisation et de privatisation des entreprises d'État. Concurrence oblige. C'est ainsi qu'en 1980, la Caisse Générale d'Épargne et de Retraite (CGER), Institution Publique de Crédit, devient une banque privée qui commence à investir dans d'autres produits financiers. Au cours des années 1990, la banque sera « avalée » par Fortis Bank, elle-même vendue à BNP-Paribas après la débâcle financière de 2008.

Taxe Tobin

La volonté d'articuler les sphères éthiques et économiques se fait jour davantage. Particulièrement dans la lutte contre la spéculation financière. En 1972, un économiste américain, James Tobin, propose de taxer légèrement les transactions monétaires au niveau mondial. Cela permettrait de freiner la spéculation à court terme sur les devises après la décision du président des États-Unis, Richard Nixon, de suspendre la convertibilité du dollar en or. Le fruit de cette taxe serait reversé à un organisme international qui contribuerait aux objectifs de l'aide au développement des pays les plus pauvres. La proposition de James Tobin fut sans lendemain.

En 1998, ATTAC (Association pour la Taxation des Transactions financières et pour l'Action Citoyenne), et plus généralement les mouvements altermondialistes, reprennent l'idée de James Tobin en l'élargissant à toutes les transactions financières et en lui donnant un caractère éthique. Elle est aussi une revendication historique des Verts en Belgique. Après la France en 2001, une loi a même été votée en 2004 en Belgique. Les auteurs de la loi souhaitaient que « *le produit de cette taxe dans les pays de l'Union européenne soit versé à un fonds créé au sein de l'UE, pour être affecté à la coopération au développement, à la lutte contre l'injustice sociale et écologique et à la préservation des biens publics internationaux* ». Mais le ministre des Finances de l'époque, Didier Reynders, avait minimisé la portée de ce vote, estimant que cette loi ne pourrait entrer en vigueur que lorsqu'elle aurait été adoptée par les autres pays de la zone euro. Il avait aussi ajouté qu'il allait « *envoyer le texte pour information* » à la Commission européenne. En septembre 2011, José Manuel Barroso, président de la Commission européenne, annonce une taxe européenne de 0,1% sur les transactions financières qui impliquent les opérateurs financiers européens. Le taux paraît minime, mais il pourrait rapporter gros : plus de 50 milliards d'euros par an. Cette mesure entrerait en vigueur en 2014. L'opposition de lobbies financiers et de certains pays européens est rude. Par contre, la France en 2012 et l'Italie en 2013 ont pris les devants l'appliquant déjà sur certaines transactions financières. Au grand dam des banques allemandes et de la City de Londres qui considèrent cette taxe comme contraire au droit européen.

Financements alternatifs

Dès les années 70 et 80, des organismes proposent des financements et des crédits alternatifs. Comme par exemple la coopérative CREDAL qui offre des crédits à taux réduits à des asbl et des entreprises d'économie sociale, à des indépendants exclus du crédit bancaire et à des particuliers dont les faibles revenus ne permettent pas de financer l'achat de biens et des services de base. Celui qui prête son argent à la coopérative peut demander ou non un taux d'intérêt équivalent à celui de l'inflation.

En 1984, la CGER lance le compte d'épargne Cigale avec la garantie que l'argent placé sera utilisé dans le financement de projets à plus-value sociale et environnementale. De plus, la banque s'engage à verser un certain pourcentage des intérêts à leurs partenaires dans cette opération, c'est-à-dire FairFin (réseau financier alternatif en Flandre) et le Réseau de Financement Alternatif (RFA). BNP-Paribas vient de mettre fin à cette forme d'Investissement Socialement Responsable (ISR) qui pèse quelques 130 millions d'euros. D'une part, BNP est accusée de ne plus respecter les critères sociaux et environnementaux. D'autre part, les deux organisations, FairFin et RFA, constituent des chevilles ouvrières importantes du projet de New B... concurrent de BNP.

En 1980, une banque « durable et transparente » voit le jour aux Pays-Bas : Triodos. Cette institution qui tranche dans le paysage bancaire se développe ensuite en Belgique, au

Royaume-Uni, en Espagne et en Allemagne. Sa caractéristique principale est de financer des projets qui apportent une plus-value sociale dans les domaines de l'environnement, de l'économie sociale et de la culture². Elle propose des comptes d'épargne et de dépôts dont les taux d'intérêt se situent dans la moyenne, mais pas encore de comptes-courants. Paul Gérard, Communication manager chez Triodos, le constate : « *Ce qui nous frappe, c'est que chaque crise est l'occasion d'une réflexion dans le chef du consommateur. Il commence à avoir la même réflexion à propos de son épargne – peu importe le montant d'ailleurs – qu'à propos de son alimentation ou de ses déplacements. De la même manière que l'on mange plus de qualité et que l'on revient à des produits plus locaux, de la même manière qu'on ne prend pas la voiture pour un déplacement qui pourrait se faire autrement, je peux aussi, avec mon épargne, faire des choix.* »³ Les citoyens l'ont bien compris : entre 2011 et 2013, la banque Triodos a gagné 17 000 clients en Belgique.

Des placements éthiques

Les grandes institutions bancaires et financières tentent aussi de s'adapter à la sensibilité éthique croissante de leur clientèle. Elles proposent des « produits de placement éthiques » comme des SICAV (Société d'Investissement à Capital Variable) qui rassemblent un panier d'actions et d'obligations à caractère éthique.

Les premiers fonds éthiques sont nés aux États-Unis dans les années 1920 pour rencontrer la demande des fidèles de l'Église Méthodiste américaine qui voulaient investir en bourse en excluant de leur portefeuille certaines actions liées à l'alcool, au tabac ou à l'armement. La guerre du Vietnam a renforcé ce mouvement au sein des pacifistes et des religieux américains. En Europe, le débat autour de l'éthique des placements est apparu dans les années 1980. Il est aussi le fait de congrégations religieuses. Confrontées à la gestion d'un patrimoine financier parfois important pour garantir les pensions des religieux et religieuses âgés, elles s'interrogeaient sur les critères éthiques de leurs placements. Au départ, ces critères étaient essentiellement négatifs : exclusion de l'industrie de l'armement, de l'alcool, de la pornographie, du tabac, des jeux, de l'énergie nucléaire, etc⁴. Puis, ils ont pris une forme plus constructive et offensive. Il s'agit de soutenir des entreprises qui développent des alternatives économiques, sociales et environnementales en matière de politique des déchets, de recyclage des produits, de conditions de travail et de participation des travailleurs à la gestion, de relations avec le pays où se situe l'entreprise, de responsabilité sociétale de l'entreprise, de promotion des énergies renouvelables, etc.

Comment évaluer ces critères ? Certains organismes financiers font eux-mêmes ces analyses et les proposent au client, mais les résultats apparaissent trop subjectifs et sont donc moins crédibles. D'autres ont recours à des « agences de notation indépendantes », comme l'ASBL Éthibel, qui réalisent des enquêtes dans et autour d'entreprises cotées en bourse et délivrent un label « éthique ». Reste que le concept « éthique » demeure pour le moins difficilement identifiable et élastique. Les clients ont parfois bien du mal à obtenir les informations et à exercer un contrôle.

Ces tentatives de réconcilier l'éthique et la finance ont manifestement leurs limites.

Le projet de New B

Parmi la bonne vingtaine d'associations qui ont initié New B, on retrouve des ONG comme les Iles de Paix, l'opération 11.11.11, Greenpeace, Médecins du Monde mais aussi des centrales syndicales, des associations d'économie sociale comme les Ateliers de Pontauray. Ainsi que le Réseau Financement Alternatif qui, depuis plus de 25 ans, planche sur des alternatives éthiques en matière financière (voir ci-dessus).

² L'épargnant peut découvrir plus concrètement les projets financés en cliquant sur l'onglet du site internet « *Suivez votre épargne à la trace* » (www.triodos.be/fr/la-banque-triodos/votre-epargne-a-la-trace).

³ T. TILQUIN, *L'épargne durable ? C'est possible*, Magazine L'appel, Liège, n°342, décembre 2011, pp.10-11.

⁴ À l'exact opposé de ces placements éthiques, on trouve sur le marché des « sicav du vice » (www.vicfund.com) qui investissent dans le tabac, les boissons alcoolisées, la défense et les casinos. Leur rendement est élevé... mais pas toujours garanti.

À proprement parler, New B n'est pas une banque mais une coopérative dont l'objectif est de promouvoir une nouvelle banque coopérative en Belgique. Les raisons de cette initiative rejoignent les constats et les questions largement développés dans la première partie de cette analyse⁵ : les dysfonctionnements du système bancaire, la recherche d'une plus grande transparence et proximité, la revendication de plus d'éthique dans les investissements et de sobriété dans la gouvernance, la volonté d'investir dans l'économie réelle avec une plus-value sociale et environnementale.

La volonté de New B est de développer un projet coopératif et participatif « *enraciné dans la société civile* » et capable d'investir localement dans l'économie réelle, durable et écologique. C'est possible car le modèle coopératif a fait ses preuves particulièrement en Europe où il est très répandu. Les banques coopératives résistent d'ailleurs mieux à la crise grâce à leur plus grande stabilité financière et à leur insertion locale. Historiquement, ce mouvement coopératif bancaire s'origine dans le monde agricole : son objectif était de soutenir les petits agriculteurs. Parmi les importantes banques coopératives, on peut citer Rabobank aux Pays-Bas, Crédit Agricole en France, BCC en Italie ou Raiffeisen en Europe et plus largement⁶.

Les avantages d'une coopérative

Dans ses principes, une société coopérative appartient à ses associés. Elle répond avant tout aux besoins, aux attentes et aux objectifs des coopérateurs qui ont acquis une part dans la société. C'est ainsi que naissent des coopératives d'achat qui visent à obtenir des produits de qualité ou à moindre prix. Ou des coopératives de producteurs qui mettent en commun leur savoir-faire et leurs moyens pour maintenir une production locale de qualité. Ou encore des coopératives d'épargnants qui développent le crédit à destination de projets plus sociaux. On est donc loin de la recherche du profit à tout crin.

Si elle respecte certaines conditions, une société coopérative reçoit un agrément du Ministère fédéral belge de l'économie⁷. Elle bénéficie alors d'un statut juridique et d'avantages fiscaux, économiques et sociaux.

En Belgique, c'est dans les années 1980 que la création de sociétés coopératives a explosé. On est passé de 4 000 à 40 000 en dix ans. Face à la crise économique de l'époque, des travailleurs cherchaient et inventaient des alternatives au modèle capitaliste de l'entreprise : gestion plus démocratique, participation des travailleurs aux bénéfices, modes de production plus respectueux de l'humain et plus proches des consommateurs. Nombre de ces coopératives ont disparu : si l'idéal politique était bien présent, la rigueur de gestion ne l'était pas toujours.

Dans le monde bancaire, le modèle coopératif est très répandu aux États-Unis mais aussi en Europe où l'on compte plus de 4 000 institutions bancaires en Autriche, France, Pays-Bas, Italie, Finlande, Allemagne et Espagne. Selon le rapport Liikanen, les banques coopératives répondent aux besoins locaux des populations, davantage que les grandes banques commerciales ; elles mettent « *l'accent sur les services de vente au détail : la fourniture de produits d'épargne et de crédits aux consommateurs et aux PME* »⁸. Autrement dit, le métier de base d'une banque. Avec la disparition du Crédit Communal, de la CGER, de la Bacob ou de

⁵ T. TILQUIN, *Banque coopérative : un rêve, un défi (I) Banques, la confiance en pièces ?*, analyse 6, Namur, Cefoc, juin 2013.

⁶ Le système des banques coopératives Raiffeisen (du nom de son fondateur allemand au XIX^e siècle) est actif dans une centaine de pays et concerne plus de 350 millions de coopérateurs. En Suisse, le réseau des banques Raiffeisen constitue le troisième groupe bancaire du pays.

⁷ Selon le Ministère de l'économie, « *les sociétés coopératives agréées sont, par nature, les promotrices d'un entrepreneuriat socialement responsable. L'entrepreneuriat coopératif est l'expression de valeurs partagées et se fonde sur la solidarité. Dans une coopérative, les associés, qui se satisfont d'un dividende limité, poursuivent un objectif commun plus large que la seule recherche de profit et s'impliquent personnellement dans la société. Quelle que soit l'importance de leur investissement financier, tous les associés disposent d'une voix réelle dans la politique de l'entreprise.* » (www.economie.fgov.be)

⁸ Le groupe Liikanen est un « *groupe d'experts de haut niveau sur les réformes structurelles du secteur bancaire européen qui pourraient être envisagées* ». Ce groupe a été mis en place par le Commissaire européen Barnier et a remis son rapport en octobre 2012. Voir particulièrement les pages 56 à 58 de ce rapport.

Cera, le modèle coopératif a presque disparu en Belgique⁹. Il reste notamment la Banque CPH (Crédit Professionnel du Hainaut), une petite banque créée dans les années 1930 dans la région de Tournai. Comme elle l'indique sur son site (www.cph.be), « *son statut particulier lui permet de partager une partie de ses bénéficiaires avec ses coopérateurs* ». Mais qu'en est-il de la participation des coopérateurs aux orientations de la banque ?

Les balises et les valeurs portées par New B

Une coopérative n'est pas l'autre. En effet, toutes les sociétés ne partagent pas un même idéal économique et social. Quand New B a choisi de bâtir un projet de banque coopérative, elle s'est donné une série de balises et d'orientations.

La nouvelle banque coopérative assurera « *un service simple, sûr et durable à tous les citoyens, aux associations, aux mouvements sociaux et aux entrepreneurs* ». Si le public visé est d'abord celui des ONG et des organisations sociales, les PME ne sont pas exclues du mouvement. La coopérative a l'ambition d'être la première banque du client ; cela signifie notamment qu'elle doit permettre l'accès de tous au crédit et à l'ouverture de comptes courants et pas seulement de comptes d'épargne. Ce qui n'est pas le cas par exemple pour la banque Triodos.

Les statuts¹⁰ mettent en évidence les douze valeurs qui constituent l'ADN de la coopérative. L'insertion sociale : la banque s'appuie sur l'apport de dizaines d'associations et de dizaines de milliers de coopérateurs qui ensemble sont clients et propriétaires de la banque. La simplicité : les clients et les coopérateurs doivent pouvoir comprendre facilement la structure et les produits de la banque. La sécurité : les moyens financiers sont investis dans l'économie réelle. Le bénéfice n'est pas un but en soi mais le résultat d'une bonne gestion. La durabilité : la banque est attentive à tout ce qui favorise une attitude et une économie sociales et durables ; elle proscrie les activités et les produits socialement nuisibles. La banque sera uniquement une banque de dépôt et de crédit bancaires à destination de l'économie réelle et non une banque d'investissement à son profit ou celui de ses clients¹¹. C'est aussi la raison pour laquelle les activités de la banque se passent dans la plus grande transparence. New B s'appuie encore sur les valeurs d'innovation, de participation, de proximité et d'honnêteté dans le partage équilibré des bénéficiaires entre les dépôts et les coopérateurs. La banque se veut aussi sobre notamment dans la politique de rémunération du personnel.

Les défis

Créer une banque n'est pas une sinécure. Il faut se poser la question de savoir si c'est opportun : sur la planète bancaire et financière actuelle, y a-t-il place pour une nouvelle banque ? Ce projet répond-il à une attente des citoyens et des associations ? Y trouveront-ils un intérêt comme clients ? Les défis sont nombreux.

Avant de se lancer dans l'aventure, les porteurs du projet ont confié à un groupe d'experts financiers et de banquiers le soin d'étudier sa faisabilité. En 2012, ce groupe a remis un rapport positif. Selon eux, une nouvelle banque coopérative en Belgique est possible à trois conditions : avoir une masse de clients suffisante au démarrage, constituer un capital plus important que ce qui est exigé par la Banque nationale et vérifier que les conditions du marché sont favorables au moment du lancement. Cet avis a renforcé la confiance des initiateurs qui lanceront la campagne pour faire connaître le projet auprès d'un large public et pour trouver des coopérateurs individuels et associatifs.

La banque doit répondre à plus d'une centaine de questions et de conditions pour obtenir le feu vert de la Banque nationale de Belgique. À côté des coopérateurs associatifs et individuels, la banque doit trouver des investisseurs bancaires reconnus, en Europe ou ailleurs. C'est une

⁹ On notera toutefois qu'avec la fusion entre Centea et le Crédit Agricole (France), Crelan a le statut de coopérative. De même Beobank après la fusion de Citibank avec le Crédit Mutuel du Nord Europe (France).

¹⁰ Voir Article 3 - Objet social (www.newb.coop/fr/cooperateurs).

¹¹ Avec beaucoup d'autres (organisations, économistes, responsables politiques), New B défend la stricte séparation des métiers bancaires : banque de dépôt et crédit d'une part, banque d'affaires d'autre part. Cela évitera une nouvelle faillite de certaines institutions bancaires comme en 2008. Un projet est en discussion au niveau du gouvernement belge, mais les résistances sont tenaces de la part des milieux financiers et des grosses entreprises.

obligation légale. Le capital de départ doit être au minimum de 6 200 000 €. Pour donner son agrément, la Banque nationale est aussi exigeante sur l'organigramme, la compétence et la moralité des dirigeants.

Un autre défi est celui de la concurrence. Dans les débats lors de la campagne de lancement, certains se demandaient pourquoi créer une nouvelle banque « éthique » alors qu'il en existe déjà comme la coopérative Credal et la banque Triodos (voir ci-dessus). Les initiateurs de New B préfèrent parler de complémentarité et pensent au contraire qu'il y a de la marge de manœuvre : en Belgique, les placements éthiques atteignent 0,5% ; aux Pays-Bas, ils sont de 5%. Par ailleurs, l'arrivée d'une nouvelle banque sur le « petit » marché belge ne fait pas que des heureux. La concurrence est rude car de plus en plus de citoyens font des comparaisons et changent de banque principalement à cause de la montée des frais bancaires et de la baisse des taux d'intérêt. Au moment où New B lançait sa campagne auprès des coopérateurs, la presse quotidienne publiait une pleine page publicitaire pour le lancement d'une nouvelle banque : en fait, Citibank, filiale du Crédit Mutuel Nord Europe, changeait simplement de nom pour devenir Beobank. À la même époque, Centea et le Crédit Agricole annonçaient leur fusion par ce slogan : « *Une nouvelle banque coopérative est née : elle s'appelle Crelan.* » Parler de coopérative est dans l'air du temps. Mais les modèles divergent et ne constituent pas en soi une solution.

Car un défi capital que rencontrera la nouvelle banque, si elle est créée, est sa pérennité. Ne va-t-elle pas, comme d'autres coopératives avant elle, être récupérée et engloutie par le système ? Ne risque-t-elle pas de subir le même sort que la Bacob, la banque coopérative des organisations du Mouvement Ouvrier Chrétien, avalée par Dexia et entraînée dans sa débâcle ? Quels sont les garde-fous pour éviter une telle dérive ? New B fait le pari de la démocratie et de la participation : tout client deviendra coopérateur et aura droit à une voix à l'Assemblée générale. Encore faudra-t-il organiser efficacement le fonctionnement de la coopérative et la répartition des pouvoirs en son sein, entre les trois catégories de coopérateurs : les associations, les individuels et les « *investisseurs réservés aux personnes morales justifiant d'une expertise en matière financière* ». Comment garder l'esprit et les démarches coopératives dans une institution bancaire soumise comme les autres aux lois du marché ?

Un autre défi important, qui est aussi une condition de la réussite du projet, est celui de l'accessibilité et de la proximité des citoyens. La nouvelle banque proposera des comptes d'épargne et des comptes à vue, elle fera crédit et ses « produits » seront simples et transparents. On sait que pour proposer l'ouverture de comptes à vue à ses clients, une banque doit avoir les reins solides et développer une logistique plus importante que pour l'ouverture de comptes d'épargne. Par ailleurs, on ignore si, à côté d'un accès par internet, des agences seront ouvertes ou si des employés de banque circuleront d'une permanence à l'autre.

Conclusion

On le voit, le chemin est encore long avant la création effective de la banque coopérative et les défis sont nombreux. Les initiateurs de New B se donnaient deux ans pour aboutir. Actuellement, ils attendent l'autorisation de passer à la deuxième phase de lancement, c'est-à-dire la campagne de capitalisation. Ce feu vert doit venir de l'Autorité des services et marchés financiers (FSMA) qui a pour but de veiller « *à l'intégrité des marchés financiers et au traitement loyal du consommateur financier* ».

La création d'une banque coopérative n'est pas la panacée face aux dérives bancaires actuelles. New B est une initiative citoyenne qui doit pouvoir être soutenue par les responsables politiques et par les citoyens. D'autres propositions alternatives, dont nous n'avons pu parler, existent comme le lancement d'une banque publique wallonne ou la création d'un « livret vert »¹². Parallèlement à ces initiatives, les pouvoirs politiques doivent aussi prendre leur responsabilité concernant le fonctionnement des groupes financiers, des bourses et des institutions bancaires. En particulier, la scission entre banque d'épargne et de crédit et banque d'investissement. Au minimum, cette décision pourrait permettre au client de s'assurer

¹² À l'image du livret A en France, il serait obligatoire pour toutes les banques, bénéficierait d'un taux d'intérêt intéressant. Les capitaux de cette épargne seraient destinés à soutenir l'économie réelle et non la spéculation. En outre, il ne serait accessible qu'aux citoyens, aux ASBL et aux PME.

que son épargne ne servira pas à l'accroissement des bulles financières et à l'économie « casino » mais sera plutôt investie dans l'économie réelle.

Thierry Tilquin,
Formateur permanent au Cefoc

Pour aller plus loin

Céline OVADIA, *La grande illusion des placements éthiques*, dans *Le Monde Diplomatique*, novembre 2002, pp.6-7.

Thierry TILQUIN, *Banque coopérative : un rêve, un défi (I) Banques, la confiance en pièces ?*, analyse 6, Namur, Cefoc, juin 2013.

Javier SANTISO, *Les marches de la vertu : la promesse des fonds éthiques et des micro-crédits*, CERI (Sciences Po), Paris, 2001.

Article disponible à l'adresse : www.ceri-sciencespo.com/cherlist/santiso/working/vertu.pdf

Crédit Alternatif (CREDAL) : Place de l'Université, 16 - 1348 Louvain-La-Neuve - 010.48.33.50 - www.credal.be

Réseau Financement Alternatif : Avenue Cardinal Mercier, 53 - 5000 Namur - 081.74.27.71 - www.rfa.be

Site de New B : newb.coop/fr

Site de la banque Triodos : www.triodos.be/fr/particuliers